
COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

SAISON 2024-2025

- Mme ATILLAH Ilhame	Membre
- Mme CORMIER Cécile	Membre
- Mme ELANGUE Dorette	Membre
- Mme JOURDAN Josiane	Membre
- M. DACHEUX Gérard	Président
- M. MORISSET Thierry	Membre, Président AEF 78
- M. MOURAUX Thierry	Membre
- M. REMISSE David	CTD PPF
- M. SAHALI Ali	Membre, Représentant du CD

~~~~~

### Réunion du mardi 19 novembre 2024 (en visioconférence)

En préambule, petit rappel des nouvelles décisions prises pour l'encadrement des équipes le 11 juin 2024 lors de la séance plénière, en visioconférence, de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football – Section Statut & Représentants des Commissions Départementales du Statut des Educateurs des Districts.

La Commission propose pour la saison 2024-2025 les obligations d'encadrement technique suivantes :

- Ø U14 D1 à R1 : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- Ø U15 R2 à R1 : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- Ø U16 D1 à R1 : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- Ø U17 R2 à R1 : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- Ø U18 D1 à R1 : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- Ø Senior D1 : CFI U14-U19, CFF3 ou AS
- Ø Senior R3 : BMF
- Ø Senior R2 à R1 : BEF

**Pas d'obligation d'encadrement pour la catégorie U15 D1.**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs. (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de « l'éducateur-joueur ».**

**Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matches officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.**

À défaut la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE

**Présents** : Mmes Ilhame ATILLAH, Cécile CORMIER, Josiane JOURDAN, MM. Gérard DACHEUX, Thierry MORISSET, Thierry MOURAUX, David RÉMISSE, Ali SAHALI

**Absente** : Mme Dorette ÉLANGUÉ

## COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Premier pointage de la saison en cours, et après vérification des feuilles de match entre le 21 septembre et le 17 novembre 2024, la majorité des clubs a respecté les obligations, (voir les tableaux joints à ce PV).

Notre commission a étudié chaque cas, en tenant compte des critères comme problème personnel, maladie. Néanmoins, elle déplore quelques laisser-aller par rapport aux dernières saisons. Soit l'éducateur n'a pas fait ou ne s'est pas inscrit pour son recyclage obligatoire voire n'a pas signé sa licence, soit le club a omis de déclarer auprès de la Ligue l'éducateur référent.

### SENIORS

#### Championnat à 12 clubs

Au regard des obligations, pas de situation répréhensible

### U18

#### Championnat à 10 clubs

##### **LIMAY A.L.J. :**

Licence EF le 22/10/2024 donc pas en conformité lors des journées du 06/10 et du 20/10/2024

##### **MARLY-LE-ROI U.S. :**

L'éducateur a omis de s'inscrire pour son recyclage B.E.F.

Pas en conformité lors de la journée du 06/10/2024. Licence TR validée le 17/10/2024.

Pour info, la journée du 20/10 est reprogrammée pour ce club le 22/12/2024.

##### **PLAISIROIS F.O. :**

L'éducateur a omis de s'inscrire pour son recyclage B.M.F.

Pas en conformité lors des journées du 06/10 et du 20/10/2024. Licence TR validée le 23/10/2024.

Mais pour la journée du 20/10 l'éducateur a été remplacé par un éducateur ayant le diplôme requis.

### U16

#### **Championnat à 10 clubs**

Au regard des obligations, pas de situation répréhensible

### U14

#### Championnat à 10 clubs

##### **VERNEUIL-SUR-SEINE U.S. :**

L'éducatrice était en conformité. Licence EF validée le 18/09/2024 mais le club ne l'a désignée que le 18/10/2024.

Pas en conformité lors des journées du 21/09 et du 05/10/2024, avec pour cette dernière date, aucune personne sur le banc.

La Commission Départementale transmet les éléments, via le D.Y.F., à la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football.